



Fiche pratique

Centre Fédéral de Ressources

---

## L'Affiliation

Réalisation :  
CFR  
01 70 48 45 19  
[reseau.federal@ffnatation.fr](mailto:reseau.federal@ffnatation.fr)

Date : vendredi 28 octobre 2022

## DEFINITION

---

L'affiliation d'une association à la FFN est d'abord l'expression manifeste de la volonté d'adhérer au contrat d'association qui fonde l'existence de la FFN.

Elle permet notamment :

- De participer à la vie fédérale ;
- De délivrer des licences aux membres ;
- D'accéder aux activités sportives et institutionnelles organisées par la FFN ;
- De bénéficier des garanties d'assurance souscrites par la FFN ;
- Et d'accéder aux formations fédérales organisées pour les dirigeants, juges, arbitres et sportifs.

L'affiliation d'une association sportive à la FFN vaut agrément. Elle permet ainsi de bénéficier de certaines subventions et demeure un indice pour les services fiscaux afin d'évaluer le caractère réellement associatif et non lucratif de la structure.

Une association sportive est affiliée à la FFN au titre des types suivants :

- L'Affiliation annuelle ouvre droit durant l'ensemble de la saison sportive à la participation aux activités sportives et institutionnelles organisées par la FFN :
  - L'Affiliation « Générale » est proposée aux associations sportives ayant pour objet principal le développement, la promotion et la pratique des activités visées dans le Préambule des Statuts fédéraux, ainsi qu'aux sections correspondantes des clubs omnisports.
  - L'Affiliation « Fédération partenaire » est proposée aux associations sportives déjà affiliées à d'autres fédérations membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques et ou à d'autres fédérations affinitaires avec lesquelles la FFN a conclu une convention le prévoyant
  - L'Affiliation « Club fédéral » désigne le lien direct existant entre la FFN et le Club fédéral géré directement par celle-ci, étant entendu que ce club est indépendant de toute structure déconcentrée de la FFN.
- L'Affiliation « Animation » ouvre droit, pour une durée déterminée allant d'un mois minimum à quatre mois maximum ne pouvant s'étendre sur deux saisons sportives, à la participation aux activités dites de forme ou d'apprentissage/perfectionnement des activités estivales de la Natation.

## OBLIGATION DE LICENCE POUR L'ENSEMBLE DES ADHERENTS D'UNE ASSOCIATION SPORTIVE AFFILIEE

---

Tous les membres adhérents d'une association sportive affiliée et pratiquant les disciplines de la Natation Course, la Natation en Eau Libre, le Water-Polo, le Plongeon, la Natation Artistique, et la Natation en Eau Froide, ainsi que les pratiques liées aux activités des Maîtres, de la Natation Santé, récréatives, d'éveil, de découvertes et de loisirs aquatiques doivent être licenciés à la FFN. Les éducateurs sportifs, entraîneurs, managers ou toute autre personne remplissant ces fonctions au sein d'une association sportive affiliée, à titre bénévole ou salarié, doivent être licenciés à la FFN.

# COMMENT S’AFFILIER A LA FFN ?

---

## LES DOCUMENTS NECESSAIRES A UNE NOUVELLE AFFILIATION

---

Pour obtenir sa première affiliation, une association doit adresser à la FFN un formulaire de demande d’affiliation mis à la disposition des Ligues Régionales et Comités Départementaux ou Interdépartementaux par la FFN. Cette demande d’admission doit être signée du Président, et contresignée par un autre membre du Bureau.

Afin d’éviter tout conflit d’intérêt, ces personnes ne peuvent cumuler une de ces fonctions dans un autre club affilié à la FFN. Cette disposition perdure lors de la ré-affiliation.

Cette demande doit obligatoirement comporter les pièces et renseignements listés dans la fiche afférente, et notamment :

- a) le Numéro RNA (Registre National des Associations) de l’association
- b) la raison sociale
- c) l’adresse du siège social
- d) le type d’affiliation
- e) la ou les activité(s) pratiquée(s)
- f) le correspondant principal (Nom, Prénom, Adresse officielle du club, Numéro de téléphone officiel du club) auquel sera adressée toute correspondance fédérale officielle (publications, classement des clubs, documentation, etc.) et notamment pour toute transmission des documents et actes de procédure mentionnés au règlement disciplinaire
- g) Nom, Prénom, Adresse personnelle, Adresse électronique, Numéro de téléphone du Président et du membre du Bureau ayant contresigné la demande d’affiliation
- h) les Statuts en vigueur

Ces pièces et renseignements sont envoyés à la Ligue régionale dans le ressort de laquelle l’association demandeuse a son siège social qui vérifie la complétude de la demande. Si tel n’est pas le cas, la Ligue régionale suspend la demande d’affiliation et en informe l’association et la FFN.

Une fois la demande validée par la Ligue régionale puis la FFN, cette dernière enregistre les données relatives à ce nouveau club sur la base de données fédérales.

La FFN transmet un mot de passe et un nom d’utilisateur donnant accès à un tableau de bord spécifique au nouveau club.

La FFN informe dans le même temps la Ligue Régionale dans le ressort de laquelle la nouvelle association affiliée a son siège social. La nouvelle association affiliée **enregistre au moins trois licences** sur son compte spécifique afin de l’activer définitivement selon la procédure habituelle de délivrance des licences.

## LE MONTANT DE L’AFFILIATION (TARIFS INDISSOCIABLES) :

---

### POUR L’AFFILIATION ANNUELLE :

- Affiliation « Générale » : trois cent-cinquante (350) euros, dont trente-cinq (35) euros abondant en faveur du développement de l’Ecole de Natation Française (ENF) et soixante (60) euros pour les deux (2) abonnements à Natation Magazine1 ;
- Affiliation « Fédération Partenaire » : cinquante (50) euros ;

### POUR L’AFFILIATION « ANIMATION » :

- Affiliation « Animation » - un mois : cent (100) euros ;
- Affiliation « Animation » - deux mois : cent-cinquante (150) euros ;
- Affiliation « Animation » - trois mois : cent-quatre-vingt-dix (190) euros ;
- Affiliation « Animation » - quatre mois : deux cent (200) euros.

A titre exceptionnel/dérogatoire, toute nouvelle affiliation – étant entendu comme l’affiliation pour un nouveau club FFN, hors fusion ou scission de club(s), modification de dénomination ou de lieu de siège social, modifications statutaires, modification de numérotation au répertoire national des associations (RNA) ou au répertoire SIRET – est gratuite la première saison.

## L’AFFILIATION :

---

### OUVRE DROIT

- À la participation aux activités sportives et institutionnelles organisées par la FFN
- À un espace dédié sur la plateforme extraNat donnant accès à son tableau de bord spécifique ainsi qu’à l’ensemble des services extraNat.

OCTROIE AUTOMATIQUEMENT L’AGREMENT PREFECTORAL, c’est-à-dire la **reconnaissance par l’État** de l’engagement de l’association dans le domaine du sport, et lui permet corollairement de bénéficier de l’aide de l’Etat et de l’ouverture exceptionnelle des buvettes ;

OCTROIE L’ADMISSIBILITE à un agrément Ecole de Natation Française (ENF)

INCLUT LES GARANTIES D’ASSURANCE des contrats Responsabilité Civile (RC) Clubs et Responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux (RMS)

OCTROIE DEUX (2) ABONNEMENTS A NATATION MAGAZINE

*Conformément au Règlement Intérieur FFN, la période d’affiliation d’un club s’étend du 1er septembre au 31 août de l’année suivante. Un club peut ainsi s’affilier à tout moment de la saison sportive.*

LIENS ET CONTACTS



[reseau.federal@ffnatation.fr](mailto:reseau.federal@ffnatation.fr)

# AFFILIATION D'UN NOUVEAU CLUB

## TYPE DE CLUB

- ANNUEL     ANIMATION  
 PARTENAIRE

## NOS ACTIVITÉS

- NATATION  
 EAU LIBRE  
 PLONGEON  
 WATER-POLO  
 NAT SYNCHRONISÉE  
 NAGEZ FORME SANTÉ\*  
 NAGER FORME BIEN-ÊTRE  
 ÉVEIL (0-5 ANS)  
 MAITRE

*\* = ACTIVITÉS PRATIQUÉES DANS VOTRE CLUB, SOUS RÉSERVE DE DISPOSER DE L'AGRÈMENT DONNÉ PAR VOTRE LIGUE RÉGIONALE*

IL FAUT IMPÉRATIVEMENT  
COCHER TOUTES LES ACTIVITÉS  
PRATIQUÉES DANS VOTRE CLUB

## SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU CLUB

## SIGNATURE DE LA LIGUE RÉGIONALE

## JE DOIS FOURNIR

- PV de la création du club  
auprès de la préfecture  
 Statuts du club  
 PV de ma dernière  
assemblée générale ou  
courrier du comité  
directeur actant le fait de  
s'affilier à la FFN  
 Contrat d'engagement  
Républicain

*\* Ces documents sont à envoyer à votre ligue régionale avec ce document. Vous trouverez l'adresse de votre comité sur notre site internet.*

## SIÈGE SOCIAL

NOM DU CLUB : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_  
 CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_  
 SITE WEB URL HTTP:// \_\_\_\_\_  
 DÉNOMINATION EXACTE DU CLUB DÉPOSÉE EN PREFECTURE  
 \_\_\_\_\_

## CORRESPONDANT PRINCIPAL (OBLIGATOIRE)

*Correspondant auquel sera adressée toute correspondance FFN (publications, classement des clubs, documentation, etc ...)*

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_  
 CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_  
 E-MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
 TÉL : \_\_\_\_\_ TÉL (2) : \_\_\_\_\_

## BUREAU

*Ecrire en majuscules*



### PRÉSIDENT

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_  
 CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_  
 E-MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
 TÉL : \_\_\_\_\_ TÉL (2) : \_\_\_\_\_

*Mail Personnel obligatoire*



### TRESORIER

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_  
 CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_  
 E-MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
 TÉL : \_\_\_\_\_ TÉL (2) : \_\_\_\_\_



### SECRETAIRE

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_  
 CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_  
 E-MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
 TÉL : \_\_\_\_\_ TÉL (2) : \_\_\_\_\_